

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 10 DECEMBRE 2019**

Nombre de membres : 10  
En exercice : 10  
Présents : 9  
Nombre de procuration : 1  
Votants : 10

L'an deux mille dix-neuf, le dix décembre,  
le Conseil municipal de la commune de LALLEY, dûment convoqué, le six décembre, s'est  
réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en mairie,  
sous la présidence du maire, monsieur PICOT Michel.

Présents : Michel PICOT, Christian FIERRY-FRAILLON, Marie-Pierre DRAIN, Axel TRUFFET, Elisabeth MEYER, Jean-Jacques LABALME, Gaëtan ROUSSET, Christian ODDOS, Karine ROSELLO.

Absents excusés : Grégoire PELLOUX donne pouvoir à Gaëtan ROUSSET.

Madame Karine ROSELLO a été désignée à l'unanimité des membres présents pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**RECTIFICATIF DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
10/12/2019 :**

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU POTABLE » A LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU TRIEVES**

**Le maire demande l'instauration du huit clos, le conseil municipal accepte à la majorité des présents.**  
La délibération est finalement retirée de l'ordre du jour par le conseil municipal.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE POUR LA  
REFECTION DU SOL DE LA SALLE DES FETES**

Le sol de la salle des fêtes se présente en deux parties :

- des dalles de caoutchouc dans le pourtour de la salle
- du parquet à l'intérieur de la piste de danse et sur la scène en hauteur.

L'ensemble présente un état de vétusté important et n'est pas du tout conforme à la réglementation PMR (Cf. ADAP).

Nous avons programmé une réfection de ces sols en associant plusieurs interventions :

- Remplacement des dalles par du carrelage ;
- mise à niveau de la piste de danse par lambourrage et pose d'un parquet en chêne massif au même niveau que le carrelage;
- un ponçage simple et une vitrification de la scène viendront compléter ces deux opérations.

C'est à ce titre que nous souhaitons demander une subvention auprès du conseil départemental de l'Isère.

Des devis ont été réalisés, et l'opération est estimée à 27 105.47 € HT.

Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter le Conseil Départemental de l'Isère, Territoire Trièves, pour une subvention à hauteur de 30% du montant hors taxe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 1 voix contre, 1 abstention et 8 voix pour :

Autorise le maire à solliciter le Conseil Départemental de l'Isère, Territoire Trièves, pour une subvention à hauteur de 30% du montant hors taxe de l'opération ;

Autorise le maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

**Cette délibération initialement non inscrite à l'ordre du jour de la convocation adressée aux conseillers municipaux le 6 décembre 2019, a été proposée, ajoutée et votée en même temps que la délibération similaire de demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes.**



**Le Maire,  
Michel PICOT**